



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00661510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 21. Renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Bains-Douches Battant

Délibération n° 2021/006615

Renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Bains-Douches Battant

Rapporteur : Mme Carine MICHEL, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 4	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale Bains-Douches Battant.

I. Contexte

Les Maisons de quartier municipales et associatives sont des équipements structurants de l'intervention publique au plus près des habitants.

Elles assurent une fonction de coordination globale sur leur territoire d'intervention et bénéficient, à ce titre, d'un agrément « Centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Doubs.

II. Rôle des centres sociaux

Conformément à la Circulaire de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) de 2012 relative à l'Animation de la vie sociale, l'agrément « Centre social » confère et reconnaît à la structure une légitimité pour remplir deux missions majeures :

- être un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale,
- être un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Les centres sociaux poursuivent trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Leur action se fonde sur des valeurs et des principes :

- le respect de la dignité humaine,
- la laïcité, la neutralité et la mixité,
- la solidarité,
- la participation et le partenariat.

Animés par des équipes de professionnels et de bénévoles, les centres sociaux développent un projet d'animation globale, dont l'objectif général est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs. Dans ce cadre, les centres sociaux assurent des missions complémentaires :

- organiser une fonction d'accueil et d'écoute des usagers-habitants, des familles et des groupes ou des associations,
- assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés,
- développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire,

- développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles,
- organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et/ou sur les axes d'intervention prioritaires.

Le projet « Familles » des centres sociaux, intégré au projet d'animation globale, doit répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire et développer des actions, principalement collectives, favorisant l'épanouissement des parents et des enfants, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités interfamiliales.

III. Renouvellement de l'agrément

L'agrément « Centre social » de la Maison de quartier Bains-Douches Battant arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Pour mémoire, l'agrément de la Maison de quartier Montrapon / Fontaine-Ecu a été renouvelé pour la période 2021/2024 et les agréments des Maisons de quartier Grette / Butte et Planoise ont été prorogés jusqu'au 30/09/22.

Chaque agrément se traduit par un soutien financier annuel de la CAF.

Ainsi, au titre de l'année 2020, la Maison de quartier Bains-Douches Battant a été soutenue à hauteur de 64 230 € (41 242 € au titre de l'Animation globale et 22 988 € au titre de l'Animation collective Familles).

Les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs sont inscrits en recettes sur la ligne de crédit 74.422.7478.47004.

Le nouveau projet social de la Maison de quartier Bains-Douches Battant s'appuie sur un diagnostic partagé des attentes et des besoins de la population du quartier et sur la feuille de route défendue par l'Adjointe à la Vie des quartiers de la Ville de Besançon, à travers les principaux axes suivants :

- maintenir, développer et enrichir le lien social afin de lutter contre la précarité et l'exclusion,
- favoriser et valoriser la synergie du quartier, des associations et des habitants,
- accompagner, orienter et proposer des animations et projets innovants adaptés au public Jeunesse,
- répondre aux besoins de l'enfance et de la famille, dans un cadre sécurisant, épanouissant et propice à la découverte de soi et des autres,
- soutenir et accompagner la fonction parentale.

Le bilan des années écoulées et le nouveau projet feront l'objet d'une présentation au Comité d'orientation, instance co-animée par l'Adjointe à la Vie des Quartiers et un Administrateur de la CAF du Doubs et composée de professionnels et de bénévoles.

La Ville de Besançon sollicite auprès de la CAF du Doubs un nouvel agrément de 4 ans, soit pour la période 2022/2025, pour la Maison de quartier Bains-Douches Battant. La durée de cet agrément sera néanmoins déterminé par la CAF du Doubs, dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 et pourra être réduite sur décision de celle-ci.

IV. Incidences en termes de contractualisation

En cas d'accord de la CAF du Doubs, de nouvelles conventions « Animation globale et coordination » (AGC) et « Animation collective Familles » (ACF) devront être signées.

La convention AGC permettra à la Ville de Besançon de percevoir la prestation de service correspondant aux actions de la Maison de quartier en termes de coordination de l'action de développement social local sur son territoire et d'amélioration de la fonction d'accueil.

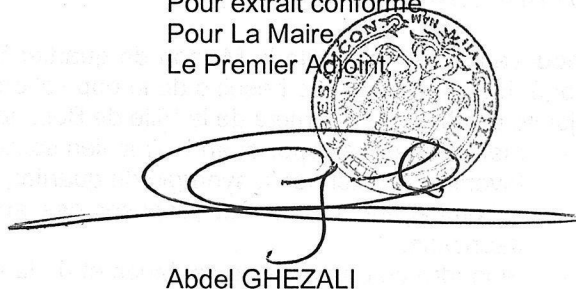
La convention ACF permettra à la Ville de Besançon de percevoir la prestation de service correspondant aux actions de la Maison de quartier en direction des familles : accompagnement sur le plan de la parentalité, encouragement des relations interfamiliales, ouverture à la vie locale et sociale des familles et des habitants, développement des pratiques de démocratie participative et d'engagement citoyen, soutien des familles en situation de fragilité sociale et renforcement du partenariat autour de la parentalité.

Par ailleurs, l'obtention de l'agrément CAF permettra à la Ville de contractualiser, le cas échéant, avec la CAF pour la mise en œuvre de diverses actions soutenues par elle via le versement de prestations de service et définies en fonction des priorités fixées annuellement par la CNAF, à l'exemple du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des conventions pour l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et d'accueils jeunes (AJ).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- solliciter auprès de la CAF du Doubs le renouvellement de l'agrément « Centre social » de la Maison de quartier municipale Bains-Douches Battant, pour la période 2022/2025,
- signer avec la CAF du Doubs tout acte découlant de cet agrément et des actions qui lui sont liées, et notamment les conventions « Animation globale et coordination » et « Animation collective familles »,
- inscrire en recettes les montants notifiés dans ce cadre par la CAF du Doubs.

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.